

**COMMUNE DE WELLIN  
CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUILLET 2011  
PROCES-VERBAL**

**Présents :**

**M. Robert DERMIENCE, Bourgmestre – Président,  
Mrs. Et Mme Thierry DAMILOT, Anne BUGHIN-WEINQUIN et Rudy  
COLLIN, Echevins;  
Mr Benoit CLOSSON, Président du CPAS et Conseiller ;  
Mrs et Mme Claudine DELVOSALLE, Guillaume TAVIER, Etienne  
LAMBERT, Bruno MEUNIER, Arthur PONCIN et Robert MARCHAL,  
Conseillers communaux ;**

**Alain DENONCIN, Secrétaire Communal;**

**ORDRE DU JOUR.**

**SEANCE PUBLIQUE.**

- 1. Compte 2010. Approbation.**
- 2. Budget 2011. Modification budgétaire n°1.**
- 3. Achat de mobilier scolaire.**
- 4. Accueilantes ONE. Prise en charge coût agréation SRI. Décision.**
- 5. Drainage salle de Lomprez. Avenant. Approbation.**

**HUIS –CLOS**

- 6. Secrétaire communale faisant fonction. Désignation.**
- 7. Personnel enseignant. Demande réduction prestations 4/5.**

Monsieur Robert DERMIENCE, Président, ouvre la séance à 20 heures.

Il est demandé en séance d'ajouter à l'ordre du jour de la séance publique les points suivants porté à la connaissance des membres du collèges par la communication d'un ordre du jour complémentaire.

A l'unanimité, il est marqué accord pour l'examen des points complémentaires suivants :

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

1. **185.2. CPAS. MARCHAL NATHALIE. DEMISSION. PRISE D'ACTE.**
2. **861.5. MISE EN CONFORMITE ECOLE DE LOMPRES. AVENANT N°6**
3. **861.9. LOGEMENTS INSERTION HALMA. RACCORDEMENT ELECTRIQUE. DEVIS ORES.**
4. **880. MAISON DES ASSOCIATIONS. ALIMENTATION ELECTRIQUE. DEVIS ORES.**

Le procès-verbal de la séance du conseil du 30 juin 2011 est approuvé sans remarques

#### 1. **COMPTE COMMUNAL 2010. APPROBATION.**

Vu les articles L1122-23, L1311-1 et L1312-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Entendu Mme la receveuse régionale en son rapport sur les comptes annuels ;

Après en avoir délibéré et apporté les différentes réponses aux questions posées par les membres du conseil communal,

*A l'unanimité,*

**ARRETE** les comptes de l'exercice 2010 qui présentent les résultats suivants :

#### **COMPTES BUDGETAIRES :**

	<b><u>ORDINAIRE</u></b>	<b><u>EXTRAORDINAIRE</u></b>
Droits constatés nets	5.553.273,77	3.865.729,64
Engagements	4.333.306,59	4.081.263,85
Résultat	1.219.967,18	-215.534,21

#### **BILAN ET COMPTES DE RESULTATS**

**BILAN**

	2006 (en €)	2007 (en €)	2008 (en €)	2009 (en €)	2010 (en €)
<b>ACTIF</b>					
ACTIFS IMMOBILISES	38.541.394,55	38.666.195,80	38.911.591,67	38.833.654,90	41.235.359,78
I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70.162,24	53.083,09	36.040,69	12.464,52	1.984,40
II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36.358.723,16	36.586.842,87	36.779.737,90	36.754.311,24	37.00.473,12
Patrimoine immobilier					
A. Terres et terrains non bâtis	26.245.851,45	26.343.809,46	26.385.086,19	26.429.578,06	26.501.845,06
B. Constructions et leurs terrains	4.179.789,13	4.253.735,18	4.526.082,45	4.350.688,17	4.169.981,68
C. Voiries	5.160.580,57	5.226.376,54	5.162.091,89	4.913.046,68	4.726.327,43
D. Ouvrages d'art	15.275,48	14.808,91	14.342,24	13.875,77	13.409,20
E. Cours et plans d'eau	96.237,60	96.485,44	96.546,18	96.369,93	95.466,02
Patrimoine mobilier	302.627,64	270.192,51	327.930,82	270.478,18	321.509,97
F. Mobilier, matériel, équipements, signalisation routière	290.280,54	257.845,41	315.583,72	258.131,08	309.162,87
G. Patrimoine artistique et mobilier divers	12.347,10	12.347,10	12.347,10	12.347,10	12.347,10
Autres immobilisations corporelles	358.361,29	381.434,83	267.658,03	680.274,45	1.171.933,76
H. Immobilisations en cours d'exécution	356.527,80	381.434,83	267.658,03	680.274,45	1.171.933,76
I. Droits réels d'emphytéoses et superficies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
J. Immobilisations en location-financement	1.833,49	0,00	0,00	0,00	0,00
III. SUBSIDES D'INVESTISSEMENTS ACCORDES	113.903,09	122.146,30	114.983,70	131.195,94	116.368,19
A. Aux entreprises privées	24.089,00	45.833,94	52.173,08	45.564,76	49.050,65
B. aux ménages, ASBL, et autres organismes	2.679,98	2.368,33	2.056,68	29.147,33	25.790,98
C. à l'Autorité supérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Aux autres pouvoirs publics	87.134,11	73.944,03	60.753,94	56.483,85	41.526,56
IV. PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES	288.897,92	186.915,40	247.775,95	186.124,04	2.355.699,91
A. Promesses de subsides à recevoir des pouvoirs publics	279.308,42	181.258,83	244.844,84	179.807,83	2.350.880,49
B. Prêts accordés par la Commune	9.589,50	5.656,57	2.931,11	6.316,21	4.819,42
V. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.709.708,14	1.717.208,14	1.733.053,43	1.749.559,16	1.760.834,16
A. Participations et titres à revenus fixes	1.709.708,14	1.717.208,14	1.733.053,43	1.749.559,16	1.760.834,16
B. Cautionnements versés à plus de 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI ACTIFS CIRCULANTS - STOCKS	1.897.926,31	2.294.595,50	2.344.655,71	0,00	0,00
VII COMPTE DE TIERS - CREANCES A UN AN AU PLUS	1.280.189,83	1.263.353,49	716.361,05	878.387,55	2.185.306,21
A. Débiteurs	542.099,68	1.014.670,16	564.088,91	671.127,56	757.011,42
B. Autres créances	719.320,71	243.183,46	147.925,29	203.100,21	1.422.638,22
1. TVA et taxes additionnelles	11.537,57	17.369,90	27.862,71	51.935,59	83.861,65
2. Subsidés, dons, legs et emprunts	649.774,90	163.451,97	86.410,75	89.556,71	1.299.623,33
3. Intérêts, dividendes et ristournes	2.968,24	5.307,47	36.251,83	31.607,91	2.861,24

4.	Créances diverses	55.000,00	57.054,12	30.000,00	30.000,00	36.292,00
C.	Récupération des remboursements d'emprunts	12.402,89	1.551,69	1.621,39	2.725,46	4.170,23
D.	Récupération des prêts	6.366,55	3.948,18	2.725,46	1.424,32	1.486,34
VIII.	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IX.	COMPTES FINANCIERS	615.282,77	1.030.297,76	1.628.294,66	1.427.919,15	829.594,94
A.	Placements de trésorerie à 1 an au plus			1.200.000,00	0,00	0,00
B.	Valeurs disponibles	615.282,77	1.030.297,76	428.294,66	1.427.919,15	829.594,94
C.	Paiements en cours			0,00	0,00	0,00
X.	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	2.453,71	944,25	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>40.439.320,86</b>	<b>40.960.791,30</b>	<b>41.256.247,38</b>	<b>41.139.961,60</b>	<b>44.250.260,93</b>
	<b>PASSIF</b>					
	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>35.669.296,89</b>	<b>36.544.494,16</b>	<b>37.321.129,47</b>	<b>37.405.717,72</b>	<b>39.753.701,36</b>
I'	CAPITAL INITIAL	28.874.743,39	28.874.743,39	28.874.743,39	28.874.743,39	28.874.743,39
II'	RESULTATS CAPITALISES	2.550.645,60	3.103.808,20	3.103.308,20	3.103.808,20	3.103.808,20
III'	RESULTATS REPORTEES	553.162,60	819.746,46	1.612.068,29	1.519.335,42	1.514.710,29
A'	des résultats antérieurs			821.521,95	808.178,02	1.610.109,08
B'	de l'exercice précédent				801.931,06	-90.773,66
C'	de l'exercice	553.162,60	819.746,46	800.546,34	-90.733,66	-4.625,13
IV'	RESERVES	193.492,17	343.492,17	351.274,43	482.990,40	471.665,81
A'	Fonds de réserve ordinaire	101.609,13	251.609,13	324.819,13	251.609,13	251.609,13
B'	Fonds de réserve extraordinaire	91.883,04	91.883,04	26.455,30	231.381,27	220.056,68
V'	SUBSIDES INVESTISSEMENT, DONNS ET LEGS OBTENUS	3.413.095,28	3.365.530,46	3.335.210,61	3.380.816,06	5.744.749,42
A'	Des entreprises privées	62.439,73	65.920,89	63.282,96	60.645,03	58.007,10
B'	Des ménages, ASBL, et autres organismes	82.858,96	81.371,60	79.884,24	34.664,96	33.177,60
C'	De l'Autorité supérieure	3.122.438,17	3.076.106,56	3.055.203,38	3.123.023,95	5.497.221,57
D'	Des autres pouvoirs publics	145.358,42	142.131,41	136.840,33	162.482,12	156.343,15
VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	84.157,85	34.173,48	44.024,25	44.024,25	44.024,25
	<b>DETTE</b>	<b>4.770.023,97</b>	<b>4.416.297,14</b>	<b>3.935.117,91</b>	<b>3.734.243,88</b>	<b>4.496.559,57</b>
VII'	DETTES A PLUS DE 1 AN	4.030.959,31	3.623.100,39	3.154.723,31	2.828.981,69	3.677.769,58
A'	Emprunts à charge de la Commune	4.019.112,97	3.617.139,51	3.151.729,20	2.827.484,90	3.677.769,58
B'	Emprunts à charge de l'Autorité supérieure	593,90	304,31	0,00	0,00	0,00
C'	Emprunts à charge de tiers	9.589,50	5.656,57	2.931,11	1.496,79	0,00
D'	Dettes de location-financement	1.662,94	0,00	0,00	0,00	0,00
E'	Emprunts de pré-financement			0,00	0,00	0,00
F'	Dettes diverses à plus de 1 an			0,00	0,00	0,00
G'	Garanties reçues à plus de 1 an			0,00	0,00	0,00

VIII' DETTES A 1 AN AU PLUS	738.958,28	793.178,22	780.936,17	903.389,54	802.808,19
A' Dettes financières (emprunts)	572.929,52	608.094,55	550.861,71	472.992,11	502.868,28
1. Remboursements des emprunts	520.090,47	544.879,35	489.945,54	422.749,43	460.631,96
2. Charges financières des emprunts	52.839,05	63.215,20	60.916,17	50.242,68	42.236,32
3. Dettes sur comptes courants	0	0	0,00	0,00	0,00
B' Dettes commerciales fournisseurs)	141.509,48	149.962,29	146.100,52	316.614,82	215.466,22
C' Dettes fiscales, salariales et sociales	-16.527,26	7.404,29	14.099,02	27.796,67	49.108,21
D' Dettes diverses	41.046,54	27.717,09	69.874,92	85.985,94	35.356,48
IX' OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-158,00	-78,94	387,27	54,67	12.040,70
X' COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	264,38	97,47	928,84	1.817,98	3.941,10
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>40.439.320,86</b>	<b>40.960.791,30</b>	<b>41.256.247,38</b>	<b>41.139.961,60</b>	<b>44.250.260,93</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
<b>CHARGES</b>					
<b>I. CHARGES COURANTES</b>					
A. Achat de matières	178.826,47	157.893,48	213.757,15	195.062,75	195.595,70
B. Services et biens d'exploitation	523.170,45	683.655,03	766.320,99	664.847,34	866.877,33
C. Frais de personnel	1.284.319,35	1.211.634,95	1.296.172,68	1.372.536,42	1.482.367,73
D. Subsidés d'exploitation accordés	731.978,28	857.114,58	837.846,66	918.719,10	944.853,68
E. Remboursement des emprunts	377.457,16	391.579,35	403.265,87	351.929,01	325.868,52
F. Charges financières	167.190,20	174.742,08	180.807,64	151.492,95	129.063,70
a. Charges financières des emprunts	164.289,52	171.783,67	177.887,38	148.510,92	126.140,61
b. Charges financières diverses	2.726,83	2.811,47	2.729,95	2.876,83	2.740,38
c. Frais de gestion financière	173,85	146,94	190,31	105,20	182,71
II. Sous-total (charges courantes)	3.262.941,91	3.476.619,47	3.698.270,99	3.654.587,57	3.944.626,66
III. BONI COURANT (II' - II)	280.801,85	637.698,14	267.589,75	45.818,09	8.433,46
<b>IV. CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DES VALEURS DE BILAN, REDRESSEMENTS ET PROVISIONS</b>					
A. Dotations aux amortissements	523.930,26	514.601,53	537.613,09	522.748,22	441.409,91
B. Réductions annuelles de valeur	0,00	0,00	0,00	47.096,17	62.689,98
C. Réductions et variations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Redressement des comptes de récupérations des remboursements d'emprunts	16.606,56	17.523,07	43237,77	3.029,77	1.444,77
E. Provisions pour risques et charges	-108.219,50	-46.984,37	-1.373,74	0,00	0,00
F. Dotations aux amortissements subsidés investiss. accordés	16.302,14	19.029,39	20.110,06	25.384,76	26.660,61
V. Sous-total (charges non décaissées)	448.619,46	504.169,62	560.587,18	598.258,92	532.205,27
VI. TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	3.711.561,37	3.980.789,09	4.258.858,17	4.252.846,49	4.476.831,93

VII	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)	555.291,39	962.211,80	556.845,00	10.681,57	
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES						
A.	Service ordinaire	14.089,68	6.674,67	4.853,76	250,00	43.321,64
0,00	Service extraordinaire	682,66	0,00	0,00	0,00	0,00
B.						
0,00	Charges exceptionnelles non budgétées	1.090,72	0,00	0,00	0,00	0,00
C.						
	Sous-total (charges exceptionnelles)	15.863,06	6.674,67	4.853,76	250,00	43.321,64
IX.	DOTATIONS AUX RESERVES	0,00	150.000,00	137.943,80	294.060,85	100.000,00
A.	Aux réserves ordinaires	0,00	150.000,00	0,00	294.060,85	100.000,00
B.	Aux réserves extraordinaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DOTATIONS AUX RESERVES ((VIII + IX)	15.863,06	156.674,67	142.797,56	294.310,85	143.321,64
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)			243.701,34		35.999,10
XII.	TOTAL DES CHARGES	3.727.424,43	4.137.463,76	4.401.655,73	4.547.157,34	4.620.153,57
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)	553.162,60	819.746,46	800.546,34		
XIV. AFFECTATION AUX RESULTATS						
A.	Boni d'exploitation à reporter	555.291,39	962.211,80	556.845,00	10.681,57	0,00
B.	Boni exceptionnel à reporter	0,00	0,00	243.701,34	0,00	35.999,10
	Sous total (affectation des résultats)		962.211,80	800.546,34	10.681,57	35.999,10
XV.	CONTRÔLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')	4.283.715,82	5.099.675,56	5.202.202,07	4.557.838,91	4.656.152,67
PRODUITS						
I' PRODUITS COURANTS						
A'	Produits de la fiscalité	1.195.397,03	1.255.086,09	1.353.312,34	1.506.860,97	1.571.257,04
B'	Produits d'exploitation	932.815,55	1.512.301,35	998.249,90	695.094,22	963.365,15
C'	Subsides d'exploitation reçus et récupér. charges personnel	1.305.639,67	1.218.041,28	1.305.941,68	1.330.833,54	1.287.750,97
D'	Récupération des remboursements d'emprunts	16.606,56	17.523,07	4.237,77	3.029,77	1.444,77
E'	Produits financiers	93.284,95	111.365,82	304.119,05	164.587,16	129.242,19
	a'. Récupération des charges financières des emprunts et des prêts accordés	10.097,93	8.735,70	9.087,32	6.189,45	15.285,17
	b'. Produits financiers divers	83.187,02	102.630,12	295.031,73	158.397,71	113.957,02
II'	Sous-total (produits courants)	3.543.743,76	4.114.317,61	3.965.860,74	3.700.405,66	3.953.060,12
III'	MALI COURANT (II - II')					
IV'	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DES					

VALEURS DE BILAN						
REDRESSEMENTS, TRAVAUX INTERNES						
A'	Plus-values annuelles	208.889,51	294.259,87	303.445,73	64.306,30	7.195,80
B'	Variations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C'	Redressements des comptes de remboursements emprunts	374.446,60	391.579,35	403.265,87	351.929,01	325.868,52
D'	Réductions des subsides d'investissements des dons et des legs obtenus	139.775,89	142.844,06	143.130,83	146.887,09	150.083,26
E'	Travaux internes passés à l'immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
V'	Sous-total (produits non-encaissés)	723.109,00	828.683,28	849.842,43	563.122,40	483.147,58
VI'	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4.266.852,76	4.943.000,89	4.815.703,17	4.263.528,06	4.436.207,70
VII'	MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')					40.624,23
VIII' PRODUITS EXCEPTIONNELS						
A'	Du service ordinaire	12.994,76	5.884,83	86.758,19	30.510,74	51.494,41
B'	Du service extraordinaire	739,48	8.324,50	169.579,17	0,00	16.501,74
C'	Produits exceptionnels non budgétés	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous-total (produits exceptionnels)	13.734,27	14.209,33	256.337,36	30.510,74	67.996,15
IX' PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES						
A'	En faveur du service ordinaire	0,00	0,00	0,00	73.210,00	0,00
B'	En faveur du service extraordinaire	0,00	0,00	130.161,54	89.134,88	111.324,59
	Sous-total (prélèvements sur réserves)	0,00	0,00	130.161,54	162.344,88	111.324,59
X'	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	13.734,27	14.209,33	386.498,90	192.855,62	179.320,74
XI'	MALI EXCEPTIONNEL ((X - X')	2.128,79	142.465,34		101.455,23	
XII'	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')	4.280.587,03	4.957.210,22	5.202.202,07	4.456.383,68	4.615.528,44
XIII'	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')				90.773,66	4.625,13
XIV' AFFECTATION AUX RESULTATS						
A'	Mali d'exploitation à reporter au bilan	0,00	0,00	0,00	0,00	40.624,23
B'	Mali exceptionnel à reporter au bilan	2.128,79	142.465,34	0,00	101.455,23	0,00
	Sous-total (affectation des résultats)	2.128,79	142.465,34	0,00	101.455,23	40.624,23
XV'	CONTRÔLE DE BALANCE (XII' + XIII' = XV)	4.282.715,82	5.099.675,56	5.202.202,07	4.557.838,91	4.656.152,67

## 2. BUDGET 2011. MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1.

### 1. Modifications budgétaires 2011 n°1 ordinaire et extraordinaire

Considérant que pour divers motifs, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées ;

Vu le rapport de la Commission des finances du 18 juillet 2011 ;

*A l'unanimité ;*

**DECIDE** que le budget communal pour l'exercice 2011 est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et que le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

#### **Ordinaire**

Recettes en plus 308.093,12 €  
Recettes en moins 5.760,00 €  
Dépenses en plus 58.962,12 €  
Dépenses en moins 21.266,75 €  
Nouveau boni 1.050.912,62 €

#### **Extraordinaire**

Recettes en plus 95.575,61 €  
Recettes en moins 1.000,00 €  
Dépenses en plus 385.651,43 €  
Dépenses en moins 280.334,89 €  
Nouveau boni 0,00 €

### 2. Mode de passation des marchés et arrêt des conditions des marchés financés pour certains articles du budget extraordinaire. Modification suite MB1

Vu le contenu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L-1222-3 et L1222-4 ;

Attendu que le budget communal pour l'exercice 2011 est modifié conformément à la modification budgétaire n°1 extraordinaire, votée en séance de ce jour par le Conseil Communal, figurent des crédits pour divers petits travaux et acquisitions (matériel, mobilier et travaux d'entretien des bâtiments) ;

Attendu qu'en vue de permettre au Collège Communal d'engager la procédure et d'attribuer les marchés dans les meilleurs délais et conditions d'efficacité, il convient de choisir le mode de passation et de fixer les conditions applicables à ces marchés ;



Attendu que légalement rien ne s'oppose à ce que par une seule et même délibération l'organe compétent de la Commune choisisse le mode de passation de divers marchés et en fixe les conditions ;

**A l'unanimité ;**

**DECIDE** de choisir la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation des marchés de travaux et fournitures faisant l'objet des crédits inscrits aux articles suivants (ci-dessous en gras) du budget extraordinaire 2011, les montants actuels des dits crédits pouvant être majorés par voie de modification budgétaire.

	Article	Libellé	Montant
1	<b>104/741-51/-20110001</b>	<b>Achat mobilier salle du conseil et services administratifs</b>	<b>6.500,00</b>
2	<b>104/741-51/-20110030</b>	<b>Achat mobilier (service urbanisme)</b>	<b>4.500,00</b>
3	104/742-52/-20100002	Achat photocopieur service urbanisme	2.000,00
4	<b>104/742-53/-20110002</b>	<b>Achat informatique</b>	<b>4.000,00</b>
5	<b>104/742-98/-20110031</b>	<b>Logiciel pointeuse/téléphonie</b>	<b>5.000,00</b>
6	352/741-98/-20110023	Achat défibrilateur	2.000,00
7	421/731-60/-20110005	Travaux Chemin de Mirwart	3.000,00
8	561/723-60/-20110026	Aménagement office du tourisme	6.000,00
9	561/741-52/-20110025	Balisage équestre	6.000,00
10	<b>640/744-51/-20110033</b>	<b>Achat scie circulaire</b>	<b>2.500,00</b>
11	<b>722/741-51/-20110032</b>	<b>Achat mobilier école</b>	<b>2.500,00</b>
12	<b>722/741-98/-20110021</b>	<b>Achat meubles cuisine école</b>	<b>5.000,00</b>
13	767/741-98/-20110020	Achat étagères bibliothèque	1.525,81
14	<b>762/724-54/-20110029</b>	<b>Achat cuve à mazout salle de Lomprez</b>	<b>1.931,16</b>
15	762/724-60/-20110010	Equipement salle de Lomprez	35.000,00
16	766/732-60/-20110011	Parcs, jardins et plaines	5.000,00
17	766/741-98/-20110012	Achat de mobilier urbain	15.000,00
18	778/711-56/-20110013	Acquisition terrain fouilles	3.000,00
19	778/721-60/-20110013	Aménagement terrain fouilles	30.000,00
20	<b>778/741-98/-20110022</b>	<b>Acquisition drapeaux anciens</b>	<b>910,00</b>
21	7903/724-60/-20110014	Travaux porche église de Wellin	28.000,00
22	<b>801/742-53/-20110018</b>	<b>Achat mat. Info. Papy Mamy surfeurs</b>	<b>2.600,00</b>
23	834/744-51/-20110027	Achat matériel générations rurales	30.000,00

– d'arrêter comme suit les conditions du marché :

1. Sélection qualitative des entreprises et fournisseurs à consulter :

Les fournisseurs ou entreprises consultés répondront aux conditions minimales imposées dans le cadre de la sélection qualitative et ne se trouveront pas dans un des cas d'exclusion prévus par la loi.

2. Conditions du marché :

Pour tous les marchés dont le montant estimé hors TVA est compris entre 5.500 et 22.000 Euros, les dispositions des articles 10§2, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 30§2, 36 et 41 du cahier général des charges sont d'application.

Le cautionnement ne sera pas exigé. La révision ne sera pas appliquée.

1. Pour l'article 104/741-51/-20110001, le mobilier permettra de remplacer certains meubles usagés et de compléter le mobilier existant dans la salle du Conseil et dans les différents services administratifs, tenant compte des besoins réels, celui-ci s'intégrera parfaitement dans le style des locaux.
2. Pour l'article 104/741-51/-20110030, le mobilier remplacera les armoires et le comptoir dans le bureau du service urbanisme, tenant compte des besoins réels, celui-ci s'intégrera parfaitement dans le style des locaux.
3. Pour l'article 104/742-52/-20100002, celui-ci permettra de financer l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour le service urbanisme étant donné les déficiences du matériel existant. Le matériel répondra aux conditions minimales pour bien s'intégrer aux installations et réseaux existants.
4. Pour l'article 104/742-53/-20110002, le matériel informatique à acquérir est destiné à remplacer d'éventuels PC, écrans ou imprimantes usagés et dépassés. Ce devra être compatible avec le matériel et les logiciels existants tout en tenant compte de l'évolution technologique.
5. Pour l'article 104/742-98/-20110031, celui-ci permettra de financer le nouveau logiciel de la pointeuse ainsi que le renouvellement de la téléphonie. Ce devra être compatible avec le matériel et les logiciels existants tout en tenant compte de l'évolution technologique.
6. Pour l'article 352/741-98/-20110023, il s'agit d'un crédit destiné à l'acquisition d'un défibrillateur qui pourrait être nécessaire lors d'un événement.
7. Pour l'article 421/731-60/-20110005, les travaux consistent en la restauration d'un chemin communal. Ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible par le personnel communal, l'achat de fournitures se faisant en fonction des besoins, après aval du Collège Communal. Si le recours à une entreprise privée ou un artisan s'avérait indispensable pour des travaux hors compétence des services communaux, le prix, le délai d'exécution, la compétence et l'expérience en la matière seraient des critères essentiels d'attribution.
8. Pour l'article 561/723-60/-20110026, les travaux consistent en l'aménagement du bureau de l'office du tourisme. Ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible par le personnel communal, l'achat de fournitures se faisant en fonction des besoins, après aval du Collège Communal. Si le recours à une entreprise privée ou un artisan s'avérait indispensable pour des travaux hors compétence des services communaux, le prix, le délai d'exécution, la compétence et l'expérience en la matière seraient des critères essentiels d'attribution.

9. Pour l'article 561/741-52/-20110025, le crédit sera utilisé pour l'acquisition de panneaux pour le balisage équestre sur voirie et en forêt.
10. Pour l'article 640/744-51/-20110033, celui-ci permettra de financer l'achat d'une scie circulaire pour le service forestier afin de découper le bois destiné à la vente pour les plus démunis.
11. Pour l'article 722/741-51/-20110032, le crédit permettra de financer l'acquisition de mobilier, tels que tableau, bureau de direction suite aux travaux effectués dans l'école.
12. Pour l'article 722/741-98/-20110021, il s'agit d'un crédit destiné à l'acquisition de meubles de cuisine adaptés pour l'école à la suite de travaux de mise en conformité.
13. Pour l'article 767/741-98/-20110020, il s'agit d'un crédit destiné à l'achat d'étagères en bois suite au déménagement de la bibliothèque dans de nouveaux locaux.
14. Pour l'article 762/724-54/-20110029, le crédit sera utilisé pour le renouvellement de la cuve à mazout de la salle de Lomprez à la suite d'une fuite.
15. Pour l'article 762/724-60/-20110010, le crédit sera nécessaire à l'acquisition de matériel de sonorisation et de tentures pour équiper la scène de la salle des fêtes fraîchement rénovée.
16. Pour l'article 766/732-60/-20110011, le crédit est destiné à l'aménagement de plusieurs lieux sur le territoire de la commune pour le fleurissement, les haies, le terreau, etc.
17. Pour l'article 766/741-98/-20110012, il s'agit d'un crédit destiné à l'achat de mobilier urbain qui équipera les divers espaces conviviaux sur le territoire de la commune.
18. Pour l'article 778/711-56/-20110013, il s'agit d'un crédit destiné à l'acquisition d'un terrain à proximité de l'église de Froidlieu qui rentre dans le cadre des fouilles archéologiques.
19. Pour l'article 778/721-60/-20110013, le crédit sera destiné à aménager le terrain acquit dans le cadre des fouilles archéologiques à proximité de l'église de Froidlieu.
20. Pour l'article 778/741-98/-20110022, le crédit sera utilisé pour le l'acquisition d'anciens drapeaux de l'harmonie de Wellin dans le but de préserver l'histoire de la commune.

21. Pour l'article 7903/724-60/-20110014, le crédit permettra de rénover le porche de l'église de Wellin. Outre le prix, le délai de garantie, la qualité du matériel seront les critères essentiels pour déterminer le choix.
22. Pour l'article 801/742-53/-20110018, le crédit sera utilisé pour l'achat de matériel informatique adapté aux personnes âgées suite au partenariat entre le home de Chanly et la commune.
23. Pour l'article 834/744-51/-20110027, il s'agit d'un crédit destiné à l'achat de matériel et aux travaux (aménagement d'un local et d'un four à pain à Chanly) dans le cadre du projet « générations rurales ».

Pour les divers petits travaux et acquisitions d'un montant inférieur à 5.500 Euros hors TVA, le marché pourra être passé par simple facture acceptée ; pour les montants supérieurs, les demandes d'offres seront transmises à plusieurs fournisseurs potentiels.

Les remises de prix devront parvenir au Collège Communal en deux exemplaires.

Elles mentionneront un prix unitaire par article.

Elles seront accompagnées d'une documentation relative au matériel proposé.

Les prix mentionnés dans la remise de prix (avec spécification TVA comprise ou non) s'entendent rendus franco au lieu de livraison.

Les fournisseurs ou entreprises restent engagés par leur remise de prix pendant un délai de 60 jours calendrier, prenant cours le lendemain du jour fixé pour le dépôt de la remise de prix.

Après attribution du marché par le Collège Communal, la fourniture devra intervenir dans les trente jours de la notification, sauf pour le matériel qui devrait être mis en fabrication après la notification. Dans ce cas, le délai devra figurer dans la remise de prix.

Les factures à transmettre en double exemplaire seront payées conformément à l'article 15 du cahier général des charges, soit dans les 50 jours à compter de la date de la réception du matériel et pour autant que l'administration soit en possession de la facture régulièrement établie.

### **3. ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE.**

Vu la demande du personnel enseignant de l'école de LOMPRESZ, par laquelle il sollicite l'acquisition de mobilier scolaire, suite à la création de nouveaux locaux tant au niveau primaire que maternel ;

Vu la liste du matériel à acquérir ;

Attendu que le coût estimatif de cette commande s'élève à 1221,00 HTVA en primaire et 425,00 TVAC en maternel ;

Attendu qu'aucun crédit budgétaire n'a été réservé pour ce genre de dépense à l'exercice 2011 ;

Attendu qu'il s'agit d'une dépense relevant du service EXTRAORDINAIRE ;

*A l'unanimité ;*

**DECIDE** de retenir le mode de marché public par procédure négociée sans publicité, auprès de 3 firmes, à savoir :

- VIROUX – Rue Jehoge n° 11 à 4190 FERRIERES,
- BRICOLUX - Parc Industriel n° 2 à MARLOIE,
- Au Gai Savoir – rue de la Station 60 à RANSART , **pour le matériel des classes maternelles :**
  - ALVAN – Rue de Berlaimont n° 2 à 6220 FLEURUS,
  - BRICOLUX - Parc Industriel n° 2 à MARLOIE,
- WESCO – Mechelse Steenweg 401 à 1930 NOSSEGEM, **pour le mobilier scolaire des classes primaires :**

#### **4. ACCUEILLANTES ONE. PRISE EN CHARGE COUT AGREATION Service Régional d'Incendie (SRI).**

Vu la demande de prise en charge des frais liés à la demande d'un rapport du service incendie pour les accueillantes conventionnées émanant du « Bilboquet », association chapitre XII de la loi organique des cpas ;

Attendu que depuis le 20 mars 2008, les accueillantes doivent, en plus des autres obligations auxquelles elles sont soumises, apporter la preuve d'une agréation du SRI ;

Considérant la pénurie chronique d'accueillantes agréés ONE – indépendantes ou conventionnées – sur le territoire communal ;

Attendu que l'agréation du SRI représente –selon les cas – une dépense estimée de 80 à 100 €;

*A l'unanimité :*

**DECIDE** de prendre en charge le montant du coût du rapport du SRI sur présentation d'une copie de la facture acquittée du service incendie et de l'agréation ONE.

#### **5. DRAINAGE SALLE DE LOMPRESZ. AVENANT. APPROBATION.**

**Vu la délibération du collège communal du 5 juillet 2011 ainsi rédigée :**

*Vu l'avenant complémentaire pour les travaux de drainage de la salle de LOMPRESZ, ainsi que le rapport justificatif de l'auteur de projet.*

*Attendu que ce deuxième avenant d'un montant de 2107,75 € porte le montant final des travaux à 31.414,99 € TVAC, pour une adjudication de 27.454,90 € TVAC.*

*Attendu que dépassant de + de 10 % le marché, le décompte doit être approuvé par le Conseil communal.*

*DECIDE de porter le point à l'ordre du jour du conseil communal.*

**A l'unanimité ;**

**APPROUVE** le décompte susmentionné.

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

### **1. 185.2. CPAS. MARCHAL NATHALIE. DEMISSION. PRISE D'ACTE.**

Vu la lettre du 19 juillet de Madame Nathalie MARCHAL, conseillère de l'Action sociale, portant à la connaissance du conseil communal la démission de son mandat, par souci d'éthique et de morale en raison de la prise de fonction de son père, Monsieur robert MARCHAL, comme conseiller communal ;

Vu l'article 19 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

**PREND ACTE** de la démission de Madame Nathalie MARCHAL.

### **2. 861.5. MISE EN CONFORMITE ECOLE DE LOMPRESZ. AVENANT N°6.**

Vu la note de la DST, auteur de projet, relative à l'avenant 6 dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'école de Lompresz portant en synthèse sur les montants et travaux suivants :

#### **Avenant n° 6**

*Vu la décision de réaliser les peintures dans les classes où ce n'était pas prévu (cfr avenant n° 3 approuvé par le conseil communal du 31/05/2011), il est*

*souhaitable de faire la dépose et la repose de tous les radiateurs afin de peindre derrière.*

*Ce travail a été discuté sur chantier en présence du collègue et peut être fait par l'entreprise pour la somme forfaitaire non révisable de 1.500 € HTVA soit 1815 € TVAC. Ce montant est correct et correspond au prix du marché.*

*Le total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 27,11 % le montant d'attribution. Le montant total des travaux commandés après avenants s'élève désormais à 257.831,16 € TVAC.*

***A l'unanimité ;***

**DECIDE :**

- de marquer accord sur cet avenant ;
- de prévoir les moyens budgétaires ad hoc par voie de modification budgétaire ;
- de solliciter les subventions en compléments auxquelles la commune peut prétendre auprès du pouvoir subsidiant.

### **3. 861.9. LOGEMENTS INSERTION HALMA. RACCORDEMENT ELECTRIQUE. DEVIS ORES.**

Attendu que les travaux de rénovation de l'immeuble sis rue de Neupont, 1 à 6924 HALMA sont terminés et réceptionnés ;

Attendu que ces travaux ont été exécutés dans le cadre des travaux « Logement de transit 2010 » ;

Attendu qu'un devis a été sollicité auprès d' Interlux, Avenue Général Patton, 237 à 6700 ARLON pour la pose de compteurs divisionnaires destinés à alimenter les deux appartements du logement ;

Vu le montant du devis sollicité, à savoir 1912,24 €TVAC ;

Attendu qu'il est impératif que ces travaux soient effectués dans les plus brefs délais afin d'assurer une mise à disposition rapide des locaux au CPAS de la commune ;

***A l'unanimité ;***

**APPROUVE** ce devis au montant de 1912,24 €TVAC et de passer commande de ce marché auprès de Interlux-Ores à ARLON.

### **4. 880. MAISON DES ASSOCIATIONS. ALIMENTATION ELECTRIQUE. DEVIS ORES.**

Attendu que les travaux de rénovation de la maison des associations, rue de Beauraing à WELLIN sont en phase d'exécution et qu'il importe d'en assurer l'alimentation électrique en rapport avec l'importance du bâtiment ;

Attendu qu'un devis a été sollicité auprès d' Interlux, Avenue Général Patton, 237 à 6700 ARLON pour l'extension de la ligne d'alimentation ;

Vu le montant du devis sollicité, à savoir 19.029,89 €TVAC ;

Attendu que ces travaux, non prévus au Cahier Spécial des Charges régissant le marché sont à charge du Maître d'ouvrage ;

Attendu qu'il est impératif que ces travaux soient effectués dans les plus brefs délais afin d'assurer la continuité du chantier et en permettre l'exécution dans le délai prévu, à savoir fin juin 2012 ;

*A l'unanimité,*

**APPROUVE** ce devis au montant de 19.029,89 €TVAC et de passer commande de ce marché auprès de Interlux-Ores à ARLON

**L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le Président prononce le huis-clos et le public quitte la salle.**

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures.

**Le Secrétaire communal**  
**Alain DENONCIN**

**Le Bourgmestre**  
**Robert DERMIENCE**